

### 33 - Camping - Homologation des tarifs 2012 du Camping de la Plage

**M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur :**

Redevance 2012 : Emplacements camping

Les redevances journalières de séjours s'entendent de l'heure d'arrivée au lendemain 12 heures puis par période de 24 heures. Les redevances sont payables d'avance pour une nuitée seule.

Les emplacements doivent être libérés à 12 heures.

REDEVANCES PRINCIPALES PAR JOUR	Avril / Mai / Juin / Sept.			Juillet / Août		
	2011	2012	Evolution %	2011	2012	Evolution %
Emplacement camping (comprend 1 voiture + caravane ou tente ou camping-car)	5,75 €	6,30 €	+ 10 %	6,40 €	7,05 €	+ 10 %
Emplacement double essieux	38,50 €	42,35 €	+ 10 %	38,50 €	42,35 €	+ 10 %
Campeur à partir de 13 ans	4,35 €	4,80 €	+ 10 %	4,70 €	5,15 €	+ 10 %
Campeur de moins de 13 ans	2,15 €	2,35 €	+ 10 %	2,30 €	2,50 €	+ 10 %
Supplément Animal. (chien)	1,15 €	1,25 €	+ 10 %	1,15 €	1,25 €	+ 10 %
Visiteur (1)	2,40 €	2,65 €	+ 10 %	2,40 €	2,65 €	+ 10 %
Groupe : minimum 20 personnes (2)	- 20 %	- 20 %		- 20 %	- 20 %	
<b>PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES PAR JOUR</b>						
Branchement électrique 6 A	3,95 €	3,95 €	0 %	3,95 €	3,95 €	0 %
Taxe de séjour : à partir de 18 ans (selon municipalité)	0,25 €	0,25 €	0 %	0,25 €	0,25 €	0 %
Voiture supplémentaire (après accord du responsable)	2,30 €	2,55 €	+ 10 %	2,30 €	2,55 €	+ 10 %
Garage mort	5,75 €	6,30 €	+ 10 %	6,40 €	7,05 €	+ 10 %
Frais de réservation	5,00 €	5,00 €	0 %	5,00 €	5,00 €	0 %

(1) Les campeurs peuvent recevoir des visiteurs à l'accueil. Si ceux-ci sont admis à pénétrer sur le terrain de camping, le campeur qui les reçoit est tenu d'acquitter une redevance, dans la mesure où le visiteur a accès aux prestations et / ou installations du terrain de camping.

(2) Une réduction de 20 % est consentie pour tous les groupes de 20 personnes et plus, calculée sur la base des tarifs camping.

Une réduction de 10 % est consentie aux porteurs des cartes Camping Card Internationale, Camping Key Europe.

**Le délégataire propose une augmentation des tarifs de base de 10 % pour la deuxième année consécutive pour les raisons suivantes :**

- remise à niveau vis-à-vis de la concurrence
- prise en compte de l'évolution des charges (comme par exemple le suivi de la légionellose)
- baisse des aides de l'Etat pour les contrats saisonniers.

**Tarif des locations**

Tarifs des locations	Du 1 <sup>er</sup> avril au 9 juin et du 26 août au 30 septembre		Du 10 juin au 30 juin et du 19 août au 25 août		Du 1 <sup>er</sup> juillet au 21 juillet		Du 22 juillet au 18 août	
	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012
Bungalows toilés 4 personnes	225 €	225 €	315 €	315 €	410 €	410 €	440 €	440 €
Bungalows toilés Week-end	.....	64 €	.....	90 €	.....	177 €	.....	125 €
Tarifs à la nuit <b>1 nuit minimum</b>	33 €	33 €	44 €	44 €	45 €	45 €	NON	62 €
Mobile home 4 personnes	.....	300 €	.....	400 €	.....	500 €	NON	600 €
Mobile home Week-end	.....	86 €	.....	114 €	.....	142 €	.....	170 €
Tarifs à la nuit <b>2 nuits minimum</b>	.....	43 €	.....	57 €	.....	71 €	.....	85 €

Ces tarifs incluent les consommations d'eau et d'électricité, mais pas les taxes de séjour.

Les éventuelles personnes supplémentaires (avec accord préalable du responsable) sont facturées au tarif camping.

Animal : le même tarif que pour les redevances principales.

Les couvertures et oreillers sont fournis dans les locatifs.

**Les tarifs des bungalows toilés n'augmentent pas ; ils restent les mêmes qu'en 2011.**

Le délégataire propose une nouvelle offre de location en week-end.

Les arrivées se font à partir de 16 h et les départs avant 10 h.

**Paiement des locations - cautions :**

LA RESERVATION : un acompte de 30 % du montant de la location + 10 € de frais de réservation sont demandés au campeur. La réservation est validée après réception de l'acompte.

LE SOLDE de la location est à régler à l'arrivée. Il est également demandé une caution de :

- 230 € pour la location d'un bungalow
- 400 € pour la location d'un mobile home.

Elle est rendue lors du départ, après vérification de l'état des lieux.

### Les forfaits

	Avril/Mai Juin/Septembre	Juillet 10 Août
Nuitée ACSI (1)	16,00 €	16,00 €
Stop accueil camping-car (2)	10,50 €	10,50 €
Forfait week-end (3)	35,00 €	40,00 €
Forfait longue durée 1 Pers. (4)	248 €	278 €
Forfait longue durée 2 Pers. (5)	315 €	350 €
Forfait longue durée famille (6)	449 €	504 €

(1) 1 nuit, 2 adultes, électricité du 1<sup>er</sup> avril au 4 juillet et du 27 août au 30 septembre.

(2) (de 18 h à 10 h), 2 adultes 1 seule nuit, hors taxes de séjours et électricité.

(3) Du samedi au lundi matin : 2 personnes, emplacement, électricité, hors taxes de séjour.

(4) 1 mois, 1 personne, électricité, hors taxes de séjour. Règlement à l'arrivée, non remboursable.

(5) 1 mois, 2 personnes, électricité, hors taxes de séjour. Règlement à l'arrivée, non remboursable.

(6) 1 mois, 2 adultes, 2 enfants, électricité, hors taxes de séjour. Règlement à l'arrivée, non remboursable.

### Proposition

Conformément à l'article 16.1 de la convention de Délégation de Service Public du 22 décembre 2010, le Conseil Municipal est invité à procéder à l'homologation de ces nouveaux tarifs, applicables du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre 2012, le camping étant fermé du 1<sup>er</sup> octobre au 31 mars.

**«M. LE MAIRE** : C'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 6, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter la proposition du Rapporteur.

M. GIRARD et M. MONNEUR n'ont pas pris part au vote.

*Récépissé préfectoral du 16 décembre 2011.*